Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260122-CC_2026_01_004-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_01_004

Objet : Avenant à la convention de partenariat 2025-2026 signée avec la Maison du Théâtre

LE JEUDI 22 JANVIER DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en salle Pierre Jakez Hélias, Place Corentin Hénaff, 29710 POULDREUZIC, sous la présidence de Josiane KERLOCH.

Présents : ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERRIVIN Annie, BUREL Michèle, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, FLOCHLAY Loïc, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERLOCH Josiane, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, LUCAS Philippe, MARLE Jean-Claude, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Représentés : BUREL Michel (pouvoir à ANDRO Dominique), DUFOUR Marie-Thérèse (pouvoir à LE GOFF Michèle), KEREZEON Gilles (pouvoir à MARLE Jean-Claude), PEREIRA Sandra (pouvoir à LE BLEIS Jean-François), PERON Sophie (pouvoir à KERLOCH Josiane).

Absents excusés : BERGOUGNOUX Flore, DROGUET Cyril, KERDRANVAT Claude, KERVEVANT Nathalie, LE BERRE Hélène.

Secrétaire de séance : CARIOU Jacques.

Date de convocation et de publication : 16 janvier 2026

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 30
Votants :
- dont « pour » : 30
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

****

Jean-Louis CARADEC, Vice-Président, rappelle au Conseil Communautaire que dans le cadre de la mise en œuvre du projet culturel du territoire, la communauté de communes s'est engagée dans une expérimentation autour de la programmation de spectacle vivant sur le Haut Pays Bigouden. Dans ce sens, la communauté de communes et la Maison du Théâtre sont amenées à collaborer en 2025-2026 pour mettre en synergie leurs compétences en faveur du développement de la création et de la pratique théâtrale sur le territoire en organisant plusieurs actions culturelles. Ce partenariat a fait l'objet d'une convention signée en octobre 2025.

Pour formaliser et préciser l'organisation du Rendez-vous Théâtral prévu du 13 au 15 février 2026 dans le Haut Pays Bigouden et fixer les engagements de chacune des parties, le service a travaillé sur un avenant à la convention, annexé à la présente délibération. **(Cf. Annexe 4)**

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 septembre 2025,

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260122-CC_2026_01_004-DE

Sur proposition de Jean Louis CARADEC,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

- **Adopte les dispositions et modalités techniques relatives à l'avenant à la convention de partenariat**
- **Autorise Mme la Présidente à signer l'avenant avec la Maison du Théâtre**

Le secrétaire de séance,
Jacques CARIOU.

La Présidente,
Josiane KERLOCH.